



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activité

Question écrite n° 48400

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications sur le devenir de l'industrie textile dans la région Champagne-Ardenne. Depuis plusieurs années, ce secteur a perdu de très nombreux emplois et la précarité de nombreuses entreprises textiles de la région ne fait que s'accroître de jour en jour. Dans une région très sinistrée par le chômage, il lui demande quelles mesures énergiques il entend prendre afin de maintenir l'activité du secteur textile en Champagne-Ardenne.

Texte de la réponse

Le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications partage les préoccupations de l'honorable parlementaire au sujet de l'avenir du secteur du textile-habillement en France et, plus particulièrement, dans la région Champagne-Ardenne où il représente encore le plus gros employeur régional de main d'œuvre industrielle (16 % du total des effectifs employés dans l'industrie, hors énergie et agro-alimentaire). En Champagne-Ardenne, comme ailleurs, ce secteur a beaucoup souffert de l'atonie de la consommation intérieure et de la concurrence extérieure, tant des pays à bas salaires que de certains de nos voisins, favorisés par la dépréciation de leurs monnaies. C'est pour freiner les pertes d'emplois qui en résultent qu'a été instaurée, par la loi du 1er avril 1996 et le décret du 27 juin 1996, un dispositif expérimental d'allègement des charges sociales en faveur des entreprises du textile-habillement et du cuir-chaussure, en contrepartie d'engagements pris par celles-ci en termes de préservation des emplois et de réduction-aménagement du temps de travail. Cet allègement prend la forme d'une suppression totale des charges patronales au niveau du SMIC et d'une réduction d'un montant dégressif entre une et une fois et demie le SMIC. Les premiers résultats constatés en matière d'emploi dans ces secteurs et d'embauches de jeunes sont fort encourageants. Par exemple, dans le textile, les emplois ont été presque stabilisés dans les entreprises adhérentes : entre juin et décembre 1996, les pertes ont été limitées à 50,3 %. Un bilan global sera fait en cours d'année sur la base des chiffres arrêtés au 31 mai 1997. Un autre axe fort de la politique du ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications est le renforcement de l'esprit de filière dans le textile-habillement, en vue de rapprocher les différents acteurs depuis la production de fibres jusqu'au consommateur final. Une table ronde rassemblant les producteurs et distributeurs sous l'égide du ministère aura lieu prochainement en vue de proposer des actions concrètes, dans la perspective d'une meilleure information du consommateur. Le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications soutient aussi les efforts des entreprises dans le domaine de l'innovation, qu'il s'agisse de créer de nouveaux produits, d'améliorer les processus de production, l'organisation ou le marketing. Enfin, l'avenir du textile-habillement français passe par la conquête de nouveaux débouchés dans les pays émergents, notamment d'Asie. Pour cela, des adaptations des dispositifs de soutien existants sont à l'étude.

Données clés

Auteur : [M. Warsmann Jean-Luc](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48400

Rubrique : Textile et habillement

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 766

Réponse publiée le : 31 mars 1997, page 1673